

# COMMUNE de SCIENTRIER

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU JEUDI 28 JUN 2018

Sous la Présidence de M. Daniel BARBIER, Maire,

**Présents : BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DA COSTA Sandrine, DEAGE Patricia, LANOVAZ-DETURCHE Valérie, MARECHAL Edwige, MARECHAL Jérôme, PINGET Philippe, PISANI Éric, REMY Alain**

**Absents excusés : BARRAU Jean-François (a donné procuration à DEAGE Patricia), MENONI Andrea, NAVILLE Catherine**

**Absents : DESALMAND Joël**

Mme LANOVAZ-DETURCHE Valérie est nommée secrétaire de séance.

### **1. Validation Avant-Projet Définitif construction nouvelle mairie-aménagement espaces extérieurs centre village :**

Dans le cadre de l'opération « construction de la nouvelle mairie et aménagement des espaces extérieurs du centre-village » :

Vu la délibération n°03/2018 du 25 janvier 2018 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet AER Architectes, pour un montant prévisionnel de travaux de 2 130 000 € HT et un taux de rémunération de 13 % (14.7% pour la tranche ferme et 10% pour chaque tranche conditionnelle).

Vu la délibération n°21/2018 du 26 avril 2018 validant l'avant-projet sommaire pour un montant prévisionnel d'opération globale de 1 905 000 € HT soit 2 286 000 € TTC pour la phase 1 et 283 000 € HT soit 339 600 € TTC pour la phase 2.

Vu la délibération n°23/2018 du 26 avril 2018 choisissant le cabinet Alpes Contrôles pour la mission Sécurité Protection Santé.

Vu la délibération n°24/2018 du 26 avril 2018 choisissant le cabinet SOCOTEC pour la mission Contrôle Technique.

M le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif concernant cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et ayant délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE VALIDER l'Avant-Projet Définitif du projet « construction de la nouvelle mairie et aménagement des espaces extérieurs du centre-village » à 1 905 000 € HT pour la phase 1 et 285 000 € HT pour la phase 2,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer le permis de construire correspondant,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises.

### **2. Attribution subvention 2018 :**

M le Maire expose au Conseil Municipal que l'ADMR a fait parvenir sa demande de participation financière. Cette participation est versée sous forme de subvention ; elle s'élève cette année à 623,26 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire et ayant délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer 623,26 € de subvention à l'ADMR Les Tourelles.

### **3. Questions diverses :**

- Retrait du recours par M le Préfet concernant le Plan Local d'Urbanisme
- Extension de l'école maternelle : réunion de réception des travaux
- Travaux Impasse du Crêt de la Vigne